Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 17 Dhoulhajja 1444
5 Juillet 2023

N° 79

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1682**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1682**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1684**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1686**
Homologation de résolutions **1687**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1687**
Avis aux créanciers **1690**
Convocations
Sociétés anonymes **1692**
Sociétés à responsabilité limitée **1696**
Divers
Avis au public **1696**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société des Services Nationaux et des Résidences **1697**
Bilan de Assurances ZITOUNA TAKAFUL (S.A) **1701**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Le nom de la société : "Smk Loocky cuir et chaussures"

Le type de la société : locale

Le montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars

L'adresse du siège social : Route El Kef Jendouba

L'objet de l'entreprise : Cuir et chaussures

La durée prescrite pour la société : 99 ans

Date du dépôt des statuts de la société au Tribunal de Première Instance de Jendouba : 18/5/2023 immatriculée sous le numéro 65363.

Domaine juridique : Un nombre de 50 actions sera placé correspondant à 10 000 dinars, à payer immédiatement et distribué à ceux qui souhaitent participer Contribuer à l'assiette de chaque personne conformément à ce qui est stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de la première partie du décret présidentiel n°15 de 2022 du 20 mars 2022 relatif aux sociétés privées.

- La convocation à l'assemblée générale constitutive le 26 juin 2023.

- Une convocation est faite par publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, outre l'affichage de cette annonce au siège de la commune et de la délégation.

Les fondateurs : Raja Abidi (Jendouba) - Imen Labidi (Jendouba) - Hamida Jmaai (Jendouba) Hamza Guessmi (Jendouba) - Noura Ghnia (Jendouba)- Taoufik Abidi (Jendouba) - Nadia Hawami (Jendouba) - Amina Chorfi (Jendouba) - Faten Chorfi (Jendouba) - Wahida Herzi (Jendouba) - Yossra Abidi (Jendouba) - Rim Abidi (Jendouba).

2023401678SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis aux actionnaires

Augmentation du capital en numéraires

Société Touristique Tunisie Golfe - STTG

S.A au capital social de 5 112 000 D

Siège social : Cap Gammarth 2070 la Marsa - B.P 377

Identifiant unique : 012376W

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30/3/2023, enregistré à la recette de la Marsa le 9/5/2023 sous le n°23702846 Quittance n°63797, il a été décidé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15 336 000 Dinars et ce par la création de 6 390 000 actions nouvelles de 2,400 Dinars chacune à libérer du quart à la souscription portant ainsi le capital de 5.112.000 Dinars à 20.448.000 Dinars. Cette augmentation sera réservée aux anciens actionnaires qui auront un droit de préférence à la souscription à titre irréductible. Ainsi le propriétaire d'une (1) action ancienne a le droit de souscrire trois (3) actions nouvelles. Ce droit de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires dans le délai de 15 jours à partir de la date de parution du présent avis au JORT. La souscription sera close, par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites à titre irréductible. Les actions non souscrites à titre irréductible pourront être souscrites à titre réductible par les actionnaires qui auront manifesté leur désir à souscrire et dans la limite de leurs demandes. Si après la répartition des actions souscrites à titre réductible il reste des actions nouvelles disponibles, le Conseil d'Administration aura le droit de les faire souscrire par qui bon lui semblera. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2023 a donné toutes les prérogatives au conseil d'administration pour la réalisation de ladite augmentation du capital et tous les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires et notamment la déclaration de souscription et de versement auprès de Mr. le receveur de l'enregistrement jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation de capital. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionné. Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert à la Banque Arab Tunisian Bank agence La Marsa compte n°01005034119200161588.

Le PV de l'AGE précitée relatif à l'augmentation du capital en numéraires a été déposé au Registre National des Entreprises le 26/6/2023 Quittance n°AC01982023.

2023R01712SANB2

Société Marja De Développement de L'Elevage et de L'Agriculture : SMADEA

S.A au capital de 18 835 254 dinars

N° Mat. CNSS : 068424 -39

Siège social : El Marja (1) Bousalem

Selon PV de l'AGE réunie le 23/02/2023, enregistré à Bousalem le 15/3/2023 sous le n°23700565, quittance n°M015963.

Les statuts de la SMADEA ont été abrogés conformément aux lois en vigueur. Les dits statuts dans leur version abrogé ont été enregistrés à Bousalem le 22/6/2023 sous le n°23701121, quittance n°M033350 et dont un exemplaire original a été déposé au Registre National des Entreprises bureau de Jendouba le 26/6/2023 et selon dossier déposé sous le numéro 2023131467.

2023R01718SANB2

Renouvellement du mandat du président du conseil d'administration, du vice-président du conseil d'administration et du directeur général de la société

GROUPEMENT DES MANUTENTIONNAIRES DE SFAX "GMS"

SA au capital de : 8.181.000 dinars

Siège social : Av Hédi Chaker Imm Ennour - Esc B 2 Etage 3000 Sfax

RNE : 0900648W

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 01/6/2023 de la société Groupement des

Manutentionnaires de Sfax GMS enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi à Sfax le 7/6/2023, sous le n° d'enregistrement 23802616, quittances n°M058587 et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 19/6/2023 sous le n°2023128956, il est décidé ce qui suit :

1- Le renouvellement du mandat de Monsieur Nabil Ben Abdallah en qualité de président du conseil d'administration de la société pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur pour les années 2023, 2024 et 2025.

2- Le renouvellement du mandat de Madame Monia Badreddine Damak en qualité de Vice-présidente du conseil d'administration de la société pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur pour les années 2023, 2024 et 2025.

3- Le renouvellement du mandat de Monsieur Faouzi Ben Abdallah en qualité de Directeur Général de la société pour la durée de son nouveau mandat d'administrateur pour les années 2023, 2024 et 2025.

2023X00890SANB2

Augmentation du capital

La société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis «Monoprix»

Société anonyme

Au capital de 50691472 Dinars

Siège social : 1er, Rue Larbi Zarrouk 2014, Mégrine Riadh

Identifiant unique : 0001110K

En vertu du procès-verbal de l'assemblée Générale Extraordinaire du 31 Janvier 2023 enregistré à la recette des actes de sociétés - 1er Bureau de Tunis le 17/2/2023 enregistrement n°23500854 quittance 1621, le capital social de la société a été augmenté de la somme de 10752728 Dinars pour le porter de 39938744 Dinars à la somme de 50691472 Dinars et ce par l'émission de 5376364 actions nouvelles ordinaire de 2 Dinars chacune.

Le dossier de l'augmentation de capital a été déposé au registre national des entreprises du centre Urbain Nord le 26/6/2023 sous le n°2023131131.

2023401715SANB2

«TIMAB TUNISIE SA»

Société anonyme - Non Résidente

Capital social : 50.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle De Gannouche - BP 73 - 6000 - Gabès - Tunisie

Identifiant Unique : 0761861Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29/4/2022 (enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 6/3/2023 sous le Qn°2374 En°23801102).

Les actionnaires ont renouvelé le mandat du commissaire aux comptes le Cabinet MTBF représenté par M.Ahmed Sahnoun pour les exercices 2022-2023-2024.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/3/2023 (enregistré à la recette des Finances de Gannouche - Gabès le 10/5/2023 sous le Qn°10011153 En°23800331).

Les actionnaires ont ratifié la nomination de Mme Hélène Cappe en qualité d'administrateur, à titre provisoire en remplacement de M.Sébastien Chauffaut pour la durée restante du mandat de ce dernier.

Mme Danielle Cappe a démissionné de son mandat d'administrateur, les actionnaires ont nommé M.Jean-Marie Trelohan en qualité d'administrateur pour la durée restant du mandat de son prédécesseur.

Un exemplaire de chaque P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 19/4/2023 sous l'identifiant unique n°0761861Y et dossier n°2023100922.

2023401732SANB2

BRANDT TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social : 50.000 Dinars

Siège social : 44, Rue Riverain - Km 9 - Autoroute de La Marsa 2045 Tunis

Identifiant Unique : 1496866E

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 10/3/2023 (enregistré à la recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 15/5/2023 sous En°23802111, Qn°4697).

Les actionnaires ont renouvelé les mandats de M.Tahar Bennadji, M.Ghazi Chebbi et M.Sofien Abdellaoui en qualité d'administrateurs pour une durée de trois années.

Les actionnaires ont renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes la société FMBZ KPMG TUNISIE pour une durée de trois années.

Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 19/4/2023 sous l'identifiant Unique n°1496866E et dossier n°2023100916.

2023401733SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

PV de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2023

SOCIETE PROVET SARL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 20.000 Dinars

Siège social : 27, Rue Medinet Ennajef, Sidi Fradj, La Soukra

RNE : 1389979P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25/5/2023 et enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana en date du 13/6/2023 sous le n°23705636 quittance n°74423 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 23/6/2023 sous le n°2023131013, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée;

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2019 ;

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2019 ;

- Quitus au Gérant pour sa gestion de l'exercice 2019 ;

- Affectations du résultat de l'exercice 2019 ;

- Approbation de la cession de Mille parts sociales de la société PROCLEAN SARL à Madame Rym M'GHIRBI en vertu d'un acte sous

seing privé en date du 26 octobre 2020 enregistré à la recette des finances du 18 Rue Abri Zarrouk - Béja le 9 novembre 2020 sous le numéro 20105509 quittance M047205.

- Approbation de l'entrée d'un nouvel associé,

- Amendement corrélatif des statuts;

- Autorisation des conditions associées aux opérations commerciales conclues par la société PROVET avec les sociétés PROCLEAN et PROCLEAN DISTRIBUTION;

- Autorisation des opérations d'avance de fonds effectuées avec les associés;

- Désignation d'un commissaire aux comptes au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 ;

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023R01727SRLB2

PV de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2023

SOCIETE PROCLEAN DISTRIBUTION SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 200.000 DT

Siège social : 27, Rue Medinet Ennajef, Sidi Fradj, La Soukra

IU : 878840K

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24/5/2023 et enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana en date du 13/6/2023 sous le n°23705634 quittance n°74418 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 26/6/2023 sous le n°2023131331, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- Approbation du mode de convocation de l'assemblée Constatation du décès du feu Ahmed M'GHIRBI

- Affectation des parts sociales de l'associé décédé feu Ahmed M'GHIRBI, à ses héritiers, nouveaux associés

- Amendement corrélatif des statuts

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2019

- Quitus au Gérant au titre de sa gestion pour l'exercice 2019

- Affectations du résultat distribuable de l'exercice 2019

- Autorisation des conditions associées aux opérations commerciales conclues par la société PROCLEAN DISTRIBUTION avec les sociétés PROCLEAN et PROVET

- Autorisation des opérations d'avances de fonds effectuées avec les associés

- Désignation d'un commissaire aux comptes au titre des exercices 2020, 2021 et 2022

- Fixation des émoluments du gérant Monsieur Neil SRARFI

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2023R01728SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 02 juin 2023, enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 13 juin 2023 sous le numéro 23201879, Mr Ilyes Ayari demeurant Ras Ouedi Aousja Bizerte, a cédé à Mr Ouways Hamouda, demeurant à Zouaouin Aousja Bizerte, le fonds de commerce exploité dans la vente des fruits secs, Zouaouin délégation Ghar Melh Bizerte.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 23/6/2023.

Toute opposition doit être faite entre les mains Ouways Hamouda, demeurant à Zouaouin Aousja Bizerte, dans le délai des vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2023R01715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/6/2023 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 21/6/2023 sous le numéro 23202467 et n° de quittance M038630, Messieurs : Aymen Wakkad, titulaire de la carte d'identité n°08915724 résidant Rue 14 janvier Ain Meriem, Bizerte, Mouhamed Wakkad titulaire de la carte d'identité n°08104677, résidant Rue 14 Janvier Ain Meriem, Bizerte, Bechir Arbi, titulaire de la carte d'identité n°05649715 résidant 50 rue des oiseaux El Kodia Bizerte, vendent à Monsieur Mohamed Moncef Zorai titulaire de la carte d'identité n°01442559, résidant 88 cité Hana Bizerte qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local sis n°88 cité El Hana Bizerte, destiné à la vente des produits divers.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception chez maître Menzli Bechir dont l'étude est au centre d'affaires bloc A, bureau 406 Avenue Hassan Nouri - Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 23/6/2023.

2023R01723FCCC2

Vente de parts d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré le 29/5/2023 à la recette des finances de Rue du Sahel Tunis, quittance n°M030483 enregistrement n°23200837 Mr Lotfi Ben Mahmoud Ben Mohammed Ben Helal a vendu la totalité de 14/144 du fonds de commerce exploité entant que Boulangerie nommée BOULANGERIE BEN HLEL, sis au 34, Rue 9042, R-d-c, Fathallah, Djebel Jelloud, à Mr Ezzeddine Ben Mahmoud Ben Mohammed Ben Helal.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.RT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 01/7/2023.

2023R01725FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Houmt souk le 5/6/2023 quittance n°M055698 sous numéro 23203326, Monsieur Amin Ben Farhat Tabakh titulaire de la carte d'identité nationale n°09133182 a vendu à Monsieur Mehdi Ben Amor Dchich CIN n°05899004 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis à Mezraya Djerba dont l'exploitation pizzeria et fast-food.

Les objections seront reçues au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Il a été publié au journal le Quotidien le 15/6/2023.

2023R01731FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé en date du 14/6/2023 enregistré à la recette de Tozeur le 15/6/2023 sous volume 23201477 folio 2023 case 17049.

Brahim Ben Younes Ben Ammar Ben Younes vend et cède à Seli Ben Abd Mohaimen Rais tout le fonds de commerce exploité pour le "RESTAURANT TOZOROUS" rue Abou El Kacem Chebi Tozeur avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toutes les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au jort.

Publié au journal Echourouk le samedi 24 Juin 2023.

2023S00803FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11 mai 2023 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 11 mai 2023, quittance n°M033224, enregistrement n°23202865, Alya Bent el Hadi Abdallah sise à soumra Awled Chamek Mahdia titulaire de la CIN n°08653773 délivrée le 27/02/2001, a cédé au nom et pour le compte de Hayette bent el Hadi Abdallah en vertu d'une procuration en date du 28/3/2023 enregistrée à la recette des finances de Mahdia le 29/3/2023 quittance n°M023098 n° d'enregistrement 23202865 à Amani Bent Tahar ben Maklouf Nasr sise à soumra Awled chamek Mahdia la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné en tant que vente de produits alimentaires et dépendances sous le nom «prix choc 3» situé à la Rue Al jomhouria Ezganna el zahra Mahdia immatricule fiscal 1627251/G.

Toutes les oppositions doivent être adressées entre les mains de la vendeuse demeurant à soumra Awled Chamek Mahdia et ce dans les 20 jours de la publication au JORT.

Un extrait de la vente a été publié au journal «Echourouk» le 16/6/2023.

2023X00877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. du 23/6/2023 enregistré le même jour à la recette des finances route l'AIN Sfax sous n°23203205 quittance n°M041571, Mohamed Khemakhem titulaire de la C.I.N 01255803 pour le compte de Chadi Khemakhem titulaire de la C.I.N 11010148, demeurant à l'avenue Bourguiba rue Ibn Bedis n°26 Sfax, a cédé à El Hédi Haddar titulaire de la C.I.N 08773923, demeurant à la Route Menzel Chaker km 4 impasse kanzoul Sfax, la totalité du fonds de commerce d'un café catégorie 1 sous le nom «PODIUM» comme activité principale, avec activité auxiliaire de commerce de fruits secs et Pizzeria sis entre route Ain et Menzel Chaker km 4 Sfax. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devront être adressées chez Maître Fatma Yaich Kallel Avocate à 15 place Marburg 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 27/6/2023.

2023X00882FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/6/2023 enregistré à la recette des finances Boulbeba Elmrabet Gabès le 21/6/2023 sous le n°2325405, quittance n°41362, Hamdi Hmouda, titulaire de la CIN n° 13259704 a vendu à M Baha Eddinne Krayem, titulaire de la CIN n°132622217.

La totalité du fonds de commerce du café (el Machmoum) sis à l'avenue Omar Khatab avenue Hay el Amal Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition sera reçue dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT au bureau de l'avocat Afef Elmir sis à la rue Imraou Elkais Gabès.

Cette annonce sera publiée au journal le Quotidien le 27/6/2023.

2023X00885FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 3/11/2022, enregistré le 3/4/2023 à la recette des finances Chihia n° de quittance M021023, Malek Ben Messaoud CIN n°11003920 a vendu à Fatma Ben Hmida CIN n°01315043 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité de vente de vêtement et accessoire pour femme dans le local situé à la Route Teniour klm 5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du local sus indiqué.

Cette annonce est publiée au journal «Echourouk» le 10 Juin 2023.

2023X00887FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Daouar Hicher le 19/6/2023 Quittance n°M039051 enregistré sous 23201248, Mr Elmahdi Mraghdi CIN n°07282135 a cédé à Mr Ali Fatnassi CIN 02227295 le fonds de commerce exploité comme café situé à la rue 6405 Douar Hicher Mannouba.

Les oppositions doivent être représentées entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Ismail Ben Ameur à son étude à la Route Mateur Km7 Résidence Jaouhra - E2- APP6.

Cette annonce sera publiée dans un journal quotidien. (Le Quotidien le 30/6/2023).

2023401723FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 31 mai 2023, enregistré à la recette des finances à Mateur le 31 mai 2023, quittance n°M035523 et n° d'enregistrement 23301163 Monsieur Mohamed Ben Amor Ben Ammar Ghanmi titulaire de la carte d'indenté nationale n°01447450 en date du 01 Novembre 2021 a loué à Monsieur Achref Ben Hbib Ben Youssef Mechrgui titulaire de la carte nationale n°08955795 en date du 19/12/2022 le fonds de commerce "Toutes Activités Commerciales" Avenue 20 Mars Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au journal Officiel. La même annonce est parue au journal Echourouk du 16-6-2023.

2023T00674FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances Ghardimaou en date du 01 juin 2023 numéro d'enregistrement 23300789 quittance n°M030175 Mme Sgatni Dalila Bent Amor Ben Mohamed a loué à la société "Dalila Sgatni" représentée par sa gérante Mme Sgatni Dalila Bent Amor Ben Mohamed tout le Fonds de commence exploité pour vente en gros produits alimentaires sis à cité Zouher Ghardimaou 8160 avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée de cinq ans renouvelables à partir du 01/5/2023 au 30/4/2028. Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Essahafa et la Presse du 01/7/2023.

2023R01720FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte, sous seing privé du 12/5/2023, enregistré à la recette des finances à Hammamet le 17/5/2023 sous le n°23302801, quittance n°M073000, Mme. Nahed Bent Ridha Gabsi titulaire de la C.I.N n°09803748 délivrée le 18/9/2017 donne la location d'un fonds de commerce enregistré au registre national des entreprises sous le matricule n°1547731/Y à Mr. Iheb Ben Adel Benhenia titulaire de la C.I.N n°09843127 délivrée le 15/01/2019 correspondant à un local d'une Buvette sise à l'avenue de la Libération - Hammamet 8050. Toute opposition sur la location du fonds devra se produire entre les mains de locataire à l'adresse du local sus indiqué dans un délai de 20 jours.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Essahafa et la Presse le 01/6/2023.

2023R01732FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP signé le 24/6/2023 enregistré le 26/6/2023 sous n°23304162 par quittance n°M054960 à la recette des finances Habib Bourguiba Kasserine, Rami Ben Ridha Dammak identifiant unique n°1346117N CIN n°08843500, a loué à la STE DAMMAK OPTIQUE (SNC) identifiant unique n° 1724669Z la totalité du fonds de commerce (commerce des lunettes) exploité dans le local sis au 51 avenue 18 Janvier Kasserine nord 1200 pour une année renouvelable du 01/7/2023 au 30/6/2024.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 01/7/2023.

2023X00884FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bizerte le 22 mars 2023 suivant quittance n°M028810 et enregistrement n°23301869, la société «HASSEN KBAIER» RNE numéro «1803178A» représentée par son gérant monsieur Skander Kbaier a loué le fonds de commerce d'une «buvette et industrie de pâtisserie» situé au 167 rue Habib Bourguiba Bizerte à monsieur Hichem Kbaier titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01592604 pour une durée de sept ans commençant le 01/3/2023 renouvelable par tacite reconduction.

Les oppositions doivent être adressées au locataire à l'adresse du fonds de commerce pendant les 20 jours suivant la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 22 juin 2023.

2023401730FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

Nom de l'association : Saveurs Tunisiennes

Siège social : 13 bis, rue Beyrouth, cité Al-lawhara, Mégrine.

Sujet : culturel

Objectifs :

1. Contribuer à la promotion de la cuisine Tunisienne

2. Participation à des événements culturels et festivals de cuisine Tunisienne

3. Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays

Bureau :

Président : Mouelhi Mehdi

Vice-présidente : Mouelhi Arij

Trésorier : Mouelhi Iyed

Trésorière adjointe : Nagra Saida

Secrétaire général : Mouelhi Ashraf.

2023R01704APSF1

Constitution d'un syndic des propriétaires

Immeuble «OLEA» Khézama Est - Rue Ezzitouna - Sousse

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 02/01/2023, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 26/6/2023 sous n°23802741 Quittance n°M040865, déposé à la municipalité de Sousse le 21/2/2023 sous n°2053/616. Il a été décidé la constitution du syndic des propriétaires de l'immeuble "OLEA" et son comité se compose :

Présidente : Aïcha Bent Mohamed Zouari

Membres : Lotfi Ben Ali Lakbar - Ammar Kabaili - Karim Sarray.

2023S00799APSF1

Avis

Selon le procès-verbal de la réunion daté du 5 mars 2023 et enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 29 mars 2023 sous le numéro 696 et le numéro du reçu 24772

Le syndic de la résidence venus au jardin d'El Menzah 2 a été constitué dont les membres sont les suivants :

Olfa Houki : Présidente

Abdjlil Fridi : Vice président

Nesrine Kamoun : Trésorière

Nabil El Ach : Membre

Ramzi Drissi : Membre

Mehdi Sfar : Membre.

2023401717APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires de l'immeuble Résidence AZIZA

Route de Menzel Chaker Km 2 - Sfax

Suite au P.V de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 10 mai 2023 et enregistré le 15 Juin 2023 à la recette des finances Diar EL WAFA Sfax sous le numéro 23802773, il a été décidé l'élection du nouveau bureau de syndic des copropriétaires de l'immeuble Résidence AZIZA qui aura les charges de gestion et de l'administration de l'immeuble pour l'année 2023-2024-2025.

Composition du syndic de copropriétaires de l'immeuble Résidence AZIZA :

Mr Zied Hachicha : Président du syndic

Mr Rached Derbel : Trésorier

Mr Adnene Belfeki : Secrétaire général.

2023X00883APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTIJERI BANQUE. SA, R.C Tunis n°B140811997, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban - Tunis

Partie saisie : Mohamed Habib Yahyaoui, CIN n°0891043, demeurant au 20 app 4 cité sprols Hammam-Lif et à kniga Sminja Zaghouan.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban - Tunis MF : C 818492.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises soient 2880 /17280 parts revenants à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier n°9092 Zaghouan dénommé zahra 1111, et aussi les parts indivises soient 1920/11520 lui revenants dans l'immeuble objet du titre foncier n°9091 Zaghouan. Il s'agit d'un lot de terrain agricole des grandes cultures sur lequel sont implantés quelques oliviers.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 670 720,755 DT.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 31/7/2023 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Zaghouan.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

- Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Zaghouan.

2023T00671VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Maître Youssef Lahmar

Il sera procédé le mercredi 26/7/2023 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72 Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Fathi Haj Ammar, demeurant au 41 avenue Habib Bourguiba - Menzel Nour, CIN n°04129008 (en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente :

Madame Dalila Bent Abdelhamid Haj Hassan, demeurante à 41 avenue Habib Bourguiba - Menzel Nour, C 1 N n° 06250289.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 16288 Monastir relatif à la propriété nommée "BASSEM" composé de la parcelle 01, d'une superficie totale de 648 m², située à BIMBLA, gouvernorat de Monastir. Il s'agit selon l'expertise d'un bâtiment type jumelé d'un coté ouvrant sur 3 façades : une route de 8 m rue Tarek Ibn Zied coté nord, route de 8 m, coté Est et Sud et Jannet Haj Ammar coté Ouest. Il se compose de : 1/ rez-de-chaussée contenant deux ateliers, un bureau, des locaux et un restaurant pour ouvriers. 2/ un premier étage contenant 3 appartements : Le premier se compose d'un hall, un salon donnant sur un balcon, une cuisine, une salle de bain ouvrant sur un séchoir contenant un coin repas et 04 chambres à coucher. Le deuxième contient un hall, un salon ouvrant sur un balcon, une cuisine, des toilettes, une salle de bain et 03 chambres à coucher. Le troisième contient un hall, un salon donnant sur un balcon, une cuisine, des toilettes, une salle de bain et 03 chambres. 3/ Un deuxième étage contenant une pièce carrelée pour denrées et ses fenêtres et portes sont en bois.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Un million quatre vingt quatre mille et quatre vingt dinars (1.084.080 ,000 DT) en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 3.646 ,278 DT à l'audience précédente, charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : Se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux

enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2023S00794VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B196131999 Tunis, en la personne de son représentant légal dont le siège social est à Tunis, 52 avenue Habib Bourguiba substion à la place de la Société Tunisienne de banque en vertu de la convention de cession de créances sur la base de la loi n°98-4 du 02/02/1998.

Partie saisie : Abdelhamid Ben Ali Ben Salem Ghannay, débiteur, commerçant, demeurant au 14 rue Bechir Fraddi, Kalaa Kbira, Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr - Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété lui revenant d'une superficie de 3433 m² sise à Motmar Sahline Monastir, objet du titre foncier n°9119 Monastir dénommé «hasiba»

Mise à prix globale : la mise à prix est fixée à la somme de soixante et un mille sept cent quatre vingt quatorze dinars (61.794.000 DT), il y avait un rabaissement de prix de 40% et le nouveau prix est fixé à trente sept mille soixante seize dinars 400 millimes (37.076.400 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à trois mille cinq cent quatre dinars 608 millimes (3504.608 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le mercredi 26/7/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h a 17 h

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2023S00798VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Mohamed Ben Salah Mrassi, demeurant au 90 Rue Farhat Hached Moknine, titulaire de la C.I.N N°04147905.

2) Taoufik Ben Salah Mrassi, demeurant au 90 Rue Farhat Hached Moknine, titulaire de la C.I.N N°04167551.

3) Ridha Ben Salah Mrassi, demeurant au 90 Rue Farhat Hached Moknine, titulaire de la C.I.N n°0417891

4) Mohamed Ali Ben Salah Mrassi, demeurant au 90 Rue Farhat Hached Moknine, titulaire de la C.I.N N°06780299.

M'Hamed Ben Salah Mrassi, demeurant au 90 Rue Farhat Hached Moknine, titulaire de la C.I.N n°04128443

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°46540 Monastir, dénommé «ELHOLM» d'une superficie de 1172 m² sis à Moknine.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 457 080 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 26/7/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S00802VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 01/8/2023 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Sousse 2.

La partie poursuivante : Hassen Gammoudi, CIN n°02947082 son domicile élu est chez l'Avocat, Maître Ben El Ghali Ines, demeurant à Sousse Rue Ibn El Jazzar Immeuble des arcades Bur M21.

Le débiteur : Nader Oueslati, CIN n°08446052 demeurant à la rue Aboubaker Khaouarizmi, Kalaa Seghira, Gouvernorat de Sousse.

L'avocat poursuivant : Maître Ben El Ghali Ines, rue Ibn El Jazzar, immeuble des Arcades Bur M21, Sousse, son Matricule Fiscal 1002572A/P/A/000.

L'immeuble mis en vente : Toutes les parts indivises (10307.9166 parts / 89960 parts) appartenant au débiteur, objet de la propriété dite «Ajmia 101» titre foncier n°15057 Sousse, parcelle n°904, située à Kalaa Seghira, Gouvernorat de Sousse, un terrain agricole planté d'arbres d'olives.

Mise à prix : (44.737D000) selon le rapport de l'expert de Mr Mohamed Chbil.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h00.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consigné le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter le bureau d'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sousse 2.

2023S00805VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir le Mercredi 19/7/2023; à partir de 9h du matin.

La partie poursuivante : Mohamed et Walid et Jawher et Salem Ben Yousef et Salma Ajili, Résident à Bouhjar Monastir.

La partie poursuivie : Noureddine Batigh Réside à la Rue Abi Saiid al Hajari Bouhjar Monastir.

Immeuble à vendre : La totalité d'un terrain sise à la rue Abi Saiid al Hajari Bouhjar Monastir d'une superficie de 500 m² et il est délimité comme suit : du khebla Najoua Kerayem et Mohamed Chouari; à l'est Mohamed Monji Seghayer et Akrem Seghayer; sud Rue Abi Saiid al Hajari Bouhjar; l'ouest les poursuivantes.

La mise à prix : Est fixée à 180.250.000 pour tout le terrain; suivant l'expertise de Mr Mohamed Ati daté le 3/4/2023.

La visite des lieux : Aura lieu chaque dimanche entre 12h et 14h; et pour des amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de Maître Thabet Sami à l'immeuble le plaza Av. Habib Bourguiba Moknine Monastir.

2023S00806VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir le Mercredi 26/7/2023; à partir de 9h du matin.

La partie poursuivante : Mhamed Msolli, Réside à Rue Sidi Khoubine Moknine.

La partie poursuivie : Fatima Msolli et Dalila Amamou, Résidentes à Moknine Monastir.

Immeuble à vendre : La totalité de la maison traditionnelle sise à sidi Khoubine Moknine d'une superficie de 125 m² soit 24 m² couvert qui se compose de : 1 chambre à coucher et salle de bain et il est délimité comme suit : du khebla rue sidi khoubine existe la porte principale; à l'est Abdelmajid Ataoui; sud terrain à la propriété des héritiers Sasi; l'ouest Rchid Konzali.

La mise à prix : Est fixée à 58.463.000 pour toute la maison; augmentée de 9.743.833 surenchère et 3.596.225 frais et honoraires taxés de la première adjudication.

La visite des lieux : Aura lieu chaque dimanche entre 12h et 14h ; et pour plus d'amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de Maître Thabet Sami à l'immeuble plaza Av. Habib Bourguiba Moknine Monastir.

2023S00807VEPA1

Adjudication aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le Mercredi 02/8/2023 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax2 à partir de 9 heures du matin.

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE *BIAT* demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Tunis

Avocat saisissant : Maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis au 16 rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteur poursuivi : Tahani Bent Chedly Boukhris épouse Fawzi Gouiaa ; demeurant au 26 avenue Habib Bourguiba Sakiet Ezzit et à l'immeuble Asma palace appartement n°54 avenue Taha Hsine Sfax.

Bien objet de la vente aux enchères : La totalité de la propriété sise sur la route de l'Aérodrome km 6 consistant en un terrain d'une superficie de 1374,62 m².

La propriété est délimitée au sud par une rue large de 8 mètres d'où son entrée, à l'est une propriété d'autrui, à l'ouest un terrain nu, au nord une propriété d'autrui. Le terrain comporte une habitation incomplète qui ne peut être ni habitée ni louée vu qu'elle est en cour de construction. Elle est composée d'un niveau au sol d'une superficie de 402,80 m² et des constructions à son côté nord ouest consistant en une habitation pour le gardien, d'une superficie de 20,65 m². Elle comporte une chambre, une salle d'eau, une cuisine, un garage qui comporte des agencements internes d'une superficie de 48m², il comporte un puits de rétention de l'eau de pluie, un petit cellier et l'installation de l'électricité photo voltaïque.

Un étage supérieur sa surface est de 76.80 m² le bien saisi comporte cinq chambres de différentes superficies.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères778.500, 000 dinars

Expert désigné : Mr Jamil Bellaj N° téléphone 23241154

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

Mention spéciale : toute personne désirant participer aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat avant le début des enchères.

2022X01654VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : (NAIB BANK) North Africa International Bank SA, RC B110151997, RNE : 33277JAM sise à l'avenue Kheireddine Pacha lotissement ennasim Montplaisir 1002 Tunis domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Mohamed Ben Ahmed Krichen cin 01225119 domicile élue étude Habib Ennouri sis à 43 avenue Habib Bourguiba Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «najwa 163» objet du TF n°394 Sfax d'une contenance de 499 m² sis à la route de Taniour km2 Sfax à 35 m de la route dans une zone d'habitation délimitée du coté sud par une rue, du coté est par siala parcelle n°2 du lotissement n°38638 du coté ouest par hamami parcelle n°4 et du coté nord par Fakhfekh.

Il consiste en terrain clôturé de tous les cotés sur lequel est édifiée une villa de deux étages et un garage.

Le rez-de-chaussée est d'une superficie couverte de 140 m² contient une véranda, un couloir un hall en marbre avec des escaliers menant au 1er étage, un séjour, une véranda, une cuisine, une toilette et un débarras.

Le 1er étage d'une superficie couverte de 147 m² contient un hall, un séjour, un couloir, 2 chambres à coucher, un bureau, une salle de bain équipée, une toilette et une tisanerie le garage est d'une superficie couverte de 20 m².

L'immeuble est en bon état équipé en électricité et en eau potable.

Mise à prix : (348.000.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 31/7/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X00886VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître JBELI ZINA

La partie poursuivante : Amel fille Habib Tayari, domicile à Sfax élu au bureau de son avocate Maître Jbeli Zina rue HAFFOUZ IMM. INTILAKA Esc. A2 5ème étage.

La partie saisie : 1- Lotfi fils Mohamed Chaabène, sis à la route Manzel Chaker km 1.5 avenue elmakteb Sfax.

2- Hanen fille Hsouna Jammousi, sise à la route Manzel Chaker km 1.5 avenue elmakteb Sfax.

Désignation de l'immeuble objet de la vente : La moitié indivise de la parcelle de terre objet de la totalité du lot n°20 qui fait partie du lotissement de l'agence foncière de l'habitation dénommé "elons 1" sise à la route de Tunis Km 9 sakiet ezzit Sfax, d'une superficie de 537 m², issue du titre foncier n°128988 Sfax, comprenant un studio en cours de construction, sa surface couverte est de 41 m², son entrée au sud, son parquet est en ciment, ses murs en briques non finis, son toit en béton armé d'une hauteur de 2.55 m, situé à l'angle de deux voix sud et ouest, son entrée par une ouverture plein sud d'une largeur de 5 m, elle dispose d'une porte du coté ouest vers son ongle nord ouest. Ses mesures ont commencé du coté sud vers l'ouest 11.75 m ensuite vers le nord avec une déviation vers l'ouest qui constitue un angle brisé de 12.50 m, ensuite vers le nord 18.00m, ensuite vers l'est 28.00m ensuite vers le sud 22.00 m jusqu'à atteindre le point de départ.

La parcelle est clôturée par des murs en briques d'une hauteur de 2.20 m. elle est limitée au sud par la rue du Maghreb arabe, à l'est par la parcelle n°19 du lotissement 60993, à l'ouest par rue de la république et au nord par la parcelle n°23 du lotissement 60993.

L'immeuble est susceptible d'être raccroché aux réseaux électriques, hydriques et d'assainissement.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu aux enchères publiques à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sise au palais de justice rue Aboulkacem Chebbi Sfax le lundi 7/8/2023 à partir de 9h du matin et heures suivantes.

Mise à prix : La mise à prix de la moitié dans l'indivision de l'immeuble objet de la vente est de cent quinze milles dinars (115.000, 000D) en plus des frais.

Tout intéressé par la vente doit consigner le tiers du prix en application de l'article 425 cpcc.

Pour tout renseignement on peut s'informer au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou le cahier des charges est déposé et au bureau de l'avocate Jbeli Zina.

On peut visiter les lieux tous les jours aux heures ouvrables.

2023X00889VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Jendouba que Mme Souhir Zeiter juge de distribution dans l'affaire n°60 annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de cent quatre vingt treize mille dinars (193.000,000) consignée à la recette des finances de Jendouba quittance n°M018508 du 23/02/2023 et ce à la diligence de Maître Radhouane elaiba Avocat à la cour de cassation pour le compte de Banque National Agricole à l'encontre de la Sté Al Moujelli de Production, D'exportation des Fruits de mer titulaire de l'identifiant unique n°1184166Y et Abdelfattah Ben Rejeb Bousami, Mr Taoufik Jallabi, Mr Sadok Ben Mohamed Brahim ainsi que le Quartier Maritime Tunis La Goulette et le Quartier Maritime Tabarka.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite par l'intermédiaire d'un avocat dont l'étude est élu domicile de droit pour la produisant. La demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y'a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 du code de procédures civils et commerciales.

2023T00672VEPA2

SOCIETE ELHOUMA/SARL

Route de Midoun Houmt Souk Djerba

Identifiant unique : 0953657M

En vertu de jugement de tribunal de première instance de Médenine numéro 34708 en date de 24-01-2023, a nommé Essid Lassaad sis à la rue Imam Sahnoun Midoun Djerba en tant qu'administrateur judiciaire, avec tout ce qu'en résulte juridiquement de la société ELHOUMA, Identifiant unique: 0953657M située à la route de Midoun Houmt Souk Djerba.

2023R01724VEPA2

Faillite

Sté MAHDIA DE REGLEMENT ET ELECTRICITE s.a.r.l

Avenue Habib Bourguiba n°284 MAHDIA

IU : 0034455N

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Mahdia le 17/12/2019 n°15/2017 décidant la

faillite de la société MAHDIA DE REGLEMENT ET ELECTRICITE s.a.r.l. et la faillite du gérant Mr Fethi Ben Salem Nairi CIN 03895359 date de cessation de paiement 3/7/2017 la nomination de Mr Makram Ben Abderrahmen en qualité de syndic de faillite sous contrôle du juge commissaire.

Les créanciers sont tenus de présenter leurs créances dans un délai de 15 jours de la date de parution de cet avis au liquidateur à Rue Commandant Bejaoui Sousse Immeuble Cogeb Tower B 7 - Tél : 73203045.

2023S00804VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de 1ère Instance de Sfax

N° de l'affaire : 653

En date du : 05/06/2023,

Le juge-commissaire de la distribution des deniers du tribunal de première instance de Sfax a ordonné l'ouverture de la distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations, sous le numéro M031950 en date du 11/11/2020 du montant 13.022.878 dinars en vertu d'une requête de distribution des deniers présentés par Maître MALLEK SAMI Avocat au nom du demandeur «Caisse Nationale de Sécurité Sociale» contre Hatem Ben Ahmed Keskes.

Et de tous les créanciers dénoncés dans la réquisition de consignation.

De ce fait

En vertu de l'art 468 du code de procédure civile et commerciale «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ces titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents», cet avis a été prononcé selon les dispositions prévues aux articles 466 et 467 du code procédure civile et commerciale.

2023X00879VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de 1ère Instance de Sfax

N° de l'affaire : 654

En date du : 5/6/2023,

Le juge-commissaire de la distribution des deniers du tribunal de première instance de Sfax a ordonné l'ouverture de la distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts et consignations, sous le numéro M004203 en date du 28/01/2020 du montant 7.725.345 dinars en vertu d'une requête de distribution des deniers présentés par Maître Mallek Sami Avocat au nom du demandeur «Caisse Nationale de Sécurité Sociale» contre Sté Mécanique Plus.

Et de tous les créanciers dénoncés dans la réquisition de consignation.

De ce fait

En vertu de l'art 468 du code de procédure civile et commerciale «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ces titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents», cet avis a été prononcé selon les dispositions prévues aux articles 466 et 467 du code procédure civile et commerciale.

2023X00880VEPA2

Avis de faillite

En vertu de la décision prise par la chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax en date du 20/6/2023 sous le numéro 296 il a été décidé de déclarer l'impossibilité de sauver la société "POLYMETAL" dont le siège sis à la zone industrielle Sidi Salem km 2.5 et de la déclarer en faillite et de la considérer en cessation de paiement de ses dettes à partir du 20/12/2021 et de désigner Mr Hatem Kharrat Juge commissaire et l'Expert Comptable Mr Kais Kallel Syndic de Faillite de la société, et d'ordonner l'apposé des scellés à son siège et d'ordonner au secrétaire du tribunal d'afficher un extrait de ce jugement à la gallérie du tribunal et d'envoyer des extraits du jugement de faillite au ministère public et au registre national des entreprises et à la caisse de consignation régionale dans la circonscription dont laquelle existe le siège de la société déclarée en faillite et ce dans un délai de 10 jours à partir de la déclaration du jugement. Le syndic de faillite est tenu de d'insérer un extrait du jugement de faillite au journal officiel de la République Tunisienne et deux quotidiens dont un en langue arabe et au RNE dans un délai de 10 jours de la déclaration du jugement et de publier le jugement de faillite dans l'endroit duquel il a été déclaré et d'ordonner d'inclure le jugement dans 15 jours de sa déclaration aux titres fonciers des biens immeubles ainsi que d'autres registres publics dans lesquelles a été inscrits les fonds appartenant à la faillie et d'ordonner la publication du jugement de faillite dans les divers endroits dans les quels existe l'exploitation de la faillie et de porter tous les frais légaux à la charge de la société en faillite.

2023X00888VEPA2

Dissolution

Société Services Dinari S.A

Capital social : 437.000 Dinars

Siège social : Station Star oïl 2130 Metaloui Gafsa

Identifiant unique : 0968987F

Suite à la délibération du jugement en date du 13/02/2023 auprès de la chambre commerciale du tribunal de première instance de Gafsa qui a prononcé la dissolution de la Société Services Dinari S.A et la désignation de Monsieur Labidi Ridha liquidateur sous la surveillance du juge contrôleur.

A cet effet le liquidateur invite tous les créanciers à produire leur créances dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis directement et à l'adresse : numéro 110 Avenue Farhat Hached Tozeur 2200; Tél : 76.452.668 - 76.460.648; @mail : cabinet.labidi.r@gmail.com.

2023401735VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE GESTION DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ET DE PARTICIPATIONS

(SOGEDIP)

Société anonyme

Au capital de 5.400.000 DT

Siège social : 2, rue Sahab Ibn Abbad 1002 Tunis Belvédère

IU : 1279257 Y

M.F : 1279257YAM000

Messieurs les actionnaires de la société SOGEDIP sont convoqués le Mercredi 26 Juillet 2023 à 11h, au siège social sis au 2, rue Sahab Ibn Abbad - 1002 Tunis Belvédère, en Assemblée Générale Ordinaire, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2023T00669SANB3

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire

Union Pharmaceutique UNIPHAR

S.A. au capital de 321.000D

Identifiant unique : 0002723P

Les actionnaires sont convoqués le 27/7/2023 à l'Assemblée générale ordinaire à 9h 30, au siège du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens de Tunis, 56, Rue Ibn Charaf -Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'Assemblée générale ordinaire.

2- Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022.

3- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

4- Approbation des conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

8- Questions diverses.

2023T00670SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CLINIQUE EL HAKIM S.A

S.A au capital de : 2.797.980 DT

Siège social : Km1 Route Korba - Tazarka - 8024 Tazarka - Nabeul

Identifiant Unique : 1058454Y

Les actionnaires de la société Clinique El Hakim S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 29 Juillet 2023 à dix-huit heures (18h), au siège social de la société Km 1 Route Korba - Tazarka - 8024 Tazarka - Nabeul, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Lecture et examen de la situation financière et économique de la société et en décider des solutions à entreprendre.

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement du cabinet B2A démissionnaire et ce afin de débloquer la situation empêchant la clôture des exercices 2021 et 2022.

- Révision de la structure actuelle du conseil d'administration.

2023R01719SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON

(SOTIP APIER)

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Au capital social de 30.720.659,190 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751D/A/M/000

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, devant se tenir le jeudi 27 juillet 2023, à dix heures (10h) au siège social de la société «SOTIPAPIER» sis au 13, rue Ibn Abi Dhiaf, zone industrielle Saint Gobain, Mégrine Riadh, 2014 Ben Arous, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de l'élection d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société par l'Assemblée Générale Elective des actionnaires minoritaires de la Société;

2. Rappel de la composition du Conseil d'Administration de la Société;

3. Questions diverses; et

4. Pouvoirs pour formalités.

2023R01721SANB3

Seconde convocation à l'assemblée générale élective

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER)

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

COTEE AU MARCHE PRINCIPAL DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS

Au capital social de 30.720.659,190 dinars

Siège social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous - Tunisie

Matricule fiscal : 013751 D/A/M/000

Les actionnaires minoritaires de la SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON (SOTIPAPIER) sont convoqués une seconde fois à une Assemblée Générale Elective, devant se tenir le jeudi 27 juillet 2023 à 9h au siège social de la société

«SOTIPAPIER» sis au 13, rue Ibn Abi Dhiaf, zone industrielle Saint Gobain, Mégrine Riadh, 2014 Ben Arous, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Election d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires minoritaires de la Société; et

2. Pouvoirs pour formalités.

2023R01722SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Ecole Supérieure Privée d'ingénierie et de Technologies Esprit

Société anonyme

Capital social : 2000 000 dinars

Siège social : 18 Rue de l'Usine, Charguia II - 2035

Identifiant Unique : 0830823C

Messieurs les actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies ESPRIT, sont invités en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 28 Juillet 2023 à 10 heures à la Zone Industrielle, Chotrana II, Pôle Technologique à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/8/2022.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/8/2022

3. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos 31/8/2022.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/8/2022.

2023R01726SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE TUNISIENNE DES TISSAGES (CETTI)

S.A au capital de 3.541.700 dinars

Siège social : 1, rue du Lin Bir-Kassaa

M.F : 00828P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la CENTRALE TUNISIENNE DES TISSAGES (CETTI), sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 28 juillet 2023 à 10h, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Discussion et approbation du rapport du conseil d'administration et des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2023R01729SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

IGL INDUSTRIES

Société anonyme

Capital social: 4.896.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 10 Zone Industrielle Thyna Sfax

Identifiant Unique : 0418232 G

Les actionnaires de la société IGL Industries sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le lundi 31 juillet 2023 à 9 heures, au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation d'une nomination provisoire d'un Administrateur

2- Nomination d'un nouvel Administrateur

3- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023X00891SANB3

PFIZER TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social : 2.744.000 Dinars

Siège social : Royal Garden - Avenue Erriel Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis

Identifiant unique : N°0632916C

les actionnaires de la société Pfizer Tunisie SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 20 juillet 2023 à 10 heures, à l'hôtel Movempick Gammarth, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration concernant les états financiers arrêtés le 30 novembre 2022 ;

3. Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes concernant les états financiers arrêtés le 30 novembre 2022;

4. Approbation des états financiers arrêtés le 30 novembre 2022 ;

5. Affectation des résultats de la Société;

6. Approbation des conventions réglementées de la Société;

7. Allocation des jetons de présence aux administrateurs;

8. Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général;

9. Rectification de la dénomination sociale d'un administrateur;

10. Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

11. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

12. Questions diverses;

13. Pouvoirs pour formalités.

2023401700SANB3

Convocation

Energies Renouvelables, Equipements Techniques «ERET»

S.A. au capital de 300.000 DT

I.U : 1720970J

M.F : 1720970 JAM 000

Siège social : 26, Rue Amine El Abbassi 1082 - Tunis Belvédère

Matricule CNSS : 645127-77

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société ERET sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu, le mercredi 26/7/2023 à 12h à Tunis au siège de la Société d'Equipement de Territoire Tunisie, sis au 2, rue Saheb Ibn Abbed, Cité Jardins - 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

- Quitus aux Administrateurs.

- Questions diverses.

2023401710SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3 août 2023

NOUVELAIR HANDLING S.A

Société anonyme

Au capital de 14 500 000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1127392 M

N° d'affiliation CNSS : 275588-11

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 7 Juin 2023, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR HANDLING sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Jeudi 3 Août 2023 à 13 Heures au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, le Rapport Général et le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la Société NOUVELAIR HANDLING sa durant l'Exercice 2022.

2- Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

3- Approbation des conventions réglementées.

4- Affectation du Résultat de l'Exercice 2022.

5- Quitus aux Administrateurs.

Les actionnaires peuvent assister personnellement à cette Assemblée ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2023401711SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 2023

NOUVELAIR HANDLING S.A

Société anonyme

Au capital de 14 500 000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1127392 M

N° d'affiliation CNSS : 275588-11

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 7 Juin 2023, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR HANDLING sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le jeudi 3 Août 2023 à 14 Heures au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Maintien de l'activité de la Société en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Les actionnaires peuvent assister personnellement à cette assemblée ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2023401712SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3 août 2023

NOUVELAIR TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 56.696.677 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant unique : 0296043A

Affiliation CNSS : 00204112 24

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 7 Juin 2023, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le jeudi 3 août 2023 à 10h au siège social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport Général et du Rapport Spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'activité de NOUVELAIR durant l'exercice 2022,

2- Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2022,

3- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

4- Affectation du Résultat,

5- Quitus aux Administrateurs,

6- Renouvellement du Mandat des Administrateurs,

7- Nomination d'un nouvel Administrateur,

8- Renouvellement du mandat de l'un des Co-Commissaires aux comptes.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2023401713SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 2023

NOUVELAIR TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 56.696.677 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0296043A

Affiliation CNSS : 00204112-24

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 7 Juin 2023, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour le jeudi 3 Août 2023 à 11h au siège social de NOUVELAIR TUNISIE sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Maintien de l'activité de la Société en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette Assemblée ou vous y faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2023401714SANB3

Convocation à la deuxième assemblée générale extraordinaire

LA MAISON DU FILTRE SA (société en liquidation)

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II - 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la Société LA MAISON DU FILTRE SA (Société en Liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGE le 02 Août 2023 à 10 heures au bureau de liquidateur de la société sis à l'appartement A3-1 immeuble el fell 2 résidence les fatimides Avenue Khaled Ibn El Walid l'Aouina - 2045 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Proposition de certains actionnaires d'arrêter le solde des créances non payés et de les prendre en charge pour les distribuer selon la participation de chaque actionnaire.

2. Présentation du rapport de commissaire aux comptes sur ladite proposition.

3. Présentation des créances non encore payés à la date de la présente assemblée générale ordinaire ; et fait l'objet de contentieux.

4. Présentation d'un échéancier pour la réalisation de la ladite proposition.

Cette convocation annule et remplace la précédente qui a convoqué l'assemblée générale extraordinaire à la date du 13-7-2023.

2023401718SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord

Société anonyme

Au capital social : 6 .600.000 DT

Identifiant Unique : 1071359 F

Av. Taeib M'hiri - Bâtiment Société des Foires de Siliana - 6100 Siliana

Messieurs les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Industrielle du Nord "SOPINO" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 14 Août 2023 à 10 H au bureau de Tunis sis à 16 rue de Syrie Tunis (ex siège de la BAD), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022

3. Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 et approbation des états financiers de l'exercice 2022 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2022.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre des exercices 2022 et 2023.

7- Fixation des jetons de présence des membres du comité de Pilotage et de dépouillement au titre des exercices 2022 et 2023.

8- Nomination des premiers Administrateurs de la société au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

9- Nomination du commissaire aux comptes de la société au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

10- Pouvoir.

2023401720SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CONCEPT SA

Identifiant unique : 0428504S

Société anonyme

Au capital de 1 080 000 TND

Siège social : Centre d'Affaire le Montplaisir, A61, Avenue Kheireddine Pacha 1073 Montplaisir - Tunis

Les actionnaires de la société Concept SA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, qui se tiendra le 01 Août 2023 à 11 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Acceptation de la tenue tardive de l'AGO relative à l'exercice 2022

- Lecture en vue de son approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice 2022

- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022

- Lecture et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 et affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs.

2023401721SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Complexe Hôtelier et Touristique de Sheïtla «BYZACENE»

S.A. au capital de 6.760.000 DT

Siège social : Imm. El Wifek - Bloc A23 Rue Abderrahmen Azzem

Montplaisir - Tunis

Identifiant Unique : 1015819 Y

Les Actionnaires de la société Complexe Hôtelier et Touristique de Sbeïtla "BYZACENE" sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le Jeudi 27 Juillet 2023 à 10 Heure au siège social de la STB SICAR, à Tunis au Centre Urbain Nord, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Conversion des obligations en actions.

3. Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4. Modification corrélative des statuts.

5. Pouvoirs pour formalités.

2023401727SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Concept International

Identifiant unique : 1161507A

SARL au capital de 900.000 TND

Siège social : Centre d'Affaire le Montplaisir, A61, Avenue Kheireddine Pacha 1073 Montplaisir Tunis

Les associés de la société Concept International sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, qui se tiendra le 01 Août 2023 à 12 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Acceptation de la tenue tardive de l'AGO relative à l'exercice 2022
- Lecture en vue de son approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice 2022
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022
- Lecture et Approbation des états financiers de l'exercice 2022 et affectation du résultat
- Quitus au Gérant.

2023401722SRLB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mme Houayda Bent Salah Ben Ali Nasra titulaire de la CIN n°00266421 déclare la perte du titre de propriété n°2492/09 pour le titre foncier n°24884 Ariana suivant déclaration de certificat de perte délivré par le centre national de sécurité de la Soukra daté du 17/4/2023 sous le n°477.

Cette annonce est parue aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 27/6/2023.

2023T00673DIVD2

Avis

Mr Sahnoun Mohamed annonce que le titre de propriété de son père Sahnoun Abd Rezak d'une partielle de terre d'une superficie de 9581 m située entre route Gremda et Tanyour km 14 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé au 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00878DIVD2

Avis complémentaire

Sur la base de la demande de mise à jour numéro 1502 Gabès représentée par Brahim Ben Mohamed Gnaoui au siège du tribunal foncier de Gabès, son avocate est Me Saadia Ben Hafsia concernant un bien immobilier situé à Gabès d'une superficie de 520 m² en vertu duquel il demande la réalisation d'une publicité complémentaire concernant un contrat de renonciation établi par acte authentique le 02/3/2023 et enregistré à la recette des finances à la même date selon lequel Hédi Ben Taher Ennakh a renoncé en faveur du demandeur de la mise à jour Brahim Gnaoui du lot numéro 55 du lotissement de la poste d'une superficie de 520 m² du titre foncier numéro 30100 Gabès.

Toute personne ayant un droit réel immobilier sur l'objet du titre 30100 Gabès doit présenter une opposition au greffe du tribunal dans un mois au plus tard à partir de la date de la publication de l'avis.

2023401719DIVD2

Notification d'une demande de mise à jour d'un Titre Foncier

Maître Donia Hedda Ellouze Avocat à la cour de cassation, dont le Cabinet est sis au 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère 1002 Tunis, informe qu'elle a présenté au Tribunal Immobilier de Tunis le 12/8/2021 une demande de mise à jour pour le compte de sa cliente Madame MEDICI DI OTTAJANO CONSTANZA épouse CALACATERRA et de ces enfants EDORDO CALCATERRA et LORENZO CALCATERRA, enregistrée sous le numéro 70804, relative à l'immeuble sis à la rue Amor Baccouch et Impasse El-Khalisi, Sidi Bou Saïd, délégation de Carthage, objet de la totalité du Titre Foncier numéro 126574, et ce en raison de l'absence de possession du contrat d'achat du propriétaire initial signé le 31/10/1991 et enregistré à la recette des finances Hammam-lif, premier bureau le 10/6/1992 Vol 14 Case 93 n°778.

2023401734DIVD2

	Les Etats financiers année 2021	Société des Services Nationaux et des Résidences

Bilan
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2021

	2021	2020	Variations
Actifs non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	414 278,056	414 278,056	0,000
Amortissements	- 408 117,340	-404 588,976	-3 528,364
Immobilisations Corporelles	66 184 530,841	66 030 118,855	154 411,986
Amortissements	-49 066 207,187	-48 669 360,538	-396 846,649
Immobilisations Corporelles à statut juridiques particulier	4 732 528,209	4 732 528,209	0,000
Amortissements	- 4 449 054,697	-4 276 958,160	-172 096,537
Provisions	- 283 473,512	-455 570,049	172 096,537
Immobilisations Encours	135 700,134	135 700,134	0,000
Provisions	- 135 700,134	-135 700,134	0,000
Immobilisations Financières	6 992 813,374	6 945 814,578	46 998,796
Provisions	- 360 940,000	-360 940,000	0,000
Total des actifs immobilisés	**23 680 751,649**	**23 879 715,880**	**-198 964,231**
Total des actifs non courants	**23 680 751,649**	**23 879 715,880**	**-198 964,231**
Actifs Courants			
Stock	462 946,387	298 514,798	164 431,589
Provisions	- 2 547,000	-2 547,000	0,000
Clients et Comptes Rattachés	912 274,500	1 193 534,013	-281 259,513
Provisions	- 625 777,598	-638 131,920	12 354,322
Autres actifs Courants	11 464 194,857	10 056 220,526	1 407 974,331
Provisions	- 3 933 045,992	-4 200 285,826	267 239,834
Placements et Autres Actifs Financiers	160 474,523	147 050,606	13 423,917
Provisions	- 770,932	-770,932	0,000
Liquidités et équivalents de liquidités	40 489 381,160	44 914 697,461	-4 425 316,301
Total des Actifs Courants	**48 927 129,905**	**51 768 281,726**	**-2 841 151,821**
Total des Actifs	**72 607 881,554**	**75 647 997,606**	**-3 040 116,052**

Société anonyme au capital de 19 291 180 Dinars-siège social rue lac Turkana Tunis 1053 les Berges du Lac -Code TVA :9657 CAM 000

	Les Etats financiers année 2021	Société des Services Nationaux et des Résidences

Bilan
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2021

	2021	2020	Variations
Capitaux Propres			
Capital Social	19 291 180,000	19 291 180,000	0,000
Réserves	42 072 664,143	41 968 684,097	103 980,046
Autres Capitaux Propres	-	-	0,000
Résultats reportés	1 238 780,438	5 677 291,459	-4 438 511,021
Total des Capitaux Propres avant Résultat de l'exercice	**62 602 624,581**	**66 937 155,556**	**-4 334 530,975**
Résultat de l'exercice	- 2 601 129,014	-2 938 511,021	337 382,007
Total des Capitaux Propres avant affectation	**60 001 495,567**	**63 998 644,535**	**-3 997 148,968**
Passifs			
Passifs non Courants			
Provisions	8 036 623,457	7 826 916,132	209 707,325
Total Passifs non Courants	**8 036 623,457**	**7 826 916,132**	**209 707,325**
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	1 836 181,074	1 824 761,233	11 419,841
Autres Passifs Courants	2 733 581,456	1 815 512,397	918 069,059
Concours Bancaire et autres Passifs Financiers	0,000	182 163,309	-182 163,309
Total des Passifs Courants	**4 569 762,530**	**3 822 436,939**	**747 325,591**
Total des Passifs	**12 606 385,987**	**11 649 353,071**	**957 032,916**
Total des Capitaux Propres et des Passifs	**72 607 881,554**	**75 647 997,606**	**-3 040 116,052**

	Les Etats financiers année 2021	Société des Services Nationaux et des Résidences

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2021

	2021	2020	Variations
Produits d'Exploitation			
Revenus	260 226,960	74 291,776	185 935,184
Autres Produits d'Exploitations	22 100,000	1 085 620,000	-1 063 520,000
Productions Immobilisée			
Total des Produits d'Exploitation	**282 326,960**	**1 159 911,776**	**-877 584,816**
Charges d'Exploitation			
Achats de Marchandises Consommés	525 893,352	486 532,389	39 360,963
Charges de Personnel	3 712 640,272	3 703 691,232	8 949,040
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	439 777,534	2 053 959,959	-1 614 182,425
Autres Charges d'Exploitations	1 547 255,543	1 269 665,870	277 589,673
Total Charges d'Exploitation	**6 225 566,701**	**7 513 849,450**	**-1 288 282,749**
Résultat d'Exploitation	**- 5 943 239,741**	**-6 353 937,674**	**410 697,933**
Charges Financières	115 250,569	83 645,406	31 605,163
Produits des Placements	3 402 386,936	3 465 500,317	-63 113,381
Autres Gains Ordinaires	77 116,977	59 452,851	17 664,126
Autres Pertes Ordinaires	21 548,621	25 381,109	-3 832,488
Résultat des Activités Ordinaires avant Impôt	**-2 600 535,018**	**-2 938 011,021**	**337 476,003**
Impôt sur le Bénéfice	593,996	500,000	93,996
Résultat Net de l'Exercice	**-2 938 511,021**	**-2 938 511,021**	**337 382,007**

Etat de Flux de Trésorerie
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2021

	2021	2020
Flux de Trésorerie Liés à l'Exploitation		
Résultat Net	**- 2 601 129,014**	**- 2 938 511,021**
Ajustements pour		
Amortissements et Provisions	1 295 998,227	2 460 665,448
Reprise provisions	-856 220,693	-406 705,489
Subvention d'investissement	0,000	-1 063 370,000
Variation de stocks	0,000	69,657
Variation des Créances	-164 431,589	-30 090,444
Variation Autres Actifs	281 259,513	1 111 226,800
Variation Fournisseurs et autres Dettes	-1 407 974,331	296 193,296
Variation plus value valeur sur cession	747 325,591	-211 309,000
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	**-2 705 172,296**	**-781 830,753**
Flux de Trésorerie Liés aux activités d'Investissement		
Décaissement Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Corporelles et Incorporelles	-	-76 561,964
Décaissement Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Financière	-263 701,338	-245 871,000
Encaissements Provenant des Emprunts	-272 500,000	192 712,521
Décaissement Provenant de la Cession 'Immobilisations Financière	212 077,287	0,000
Flux de Trésorerie Liés aux activités d'Investissement	**-324 124,051**	**-129 720,443**
Flux de Trésorerie Liés aux activités de Financement		
Décaissement provenant des revenus des participations	-1 250 000,000	-
Décaissement provenant des dons et participation au fond social	-170 440,509	-165 969,188
Encaissements Provenant des des comptes du fond social	24 420,555	18 559,635
Flux de Trésorerie Liés aux activités de Financement	**-1 396 019,954**	**-147 409,553**
Variation de Trésorerie	**-4 425 316,301**	**-1 058 960,749**
Trésorerie au Début de l'Exercice	**44 914 697,461**	**45 973 658,210**
Trésorerie à la Clôture de l'Exercice	**40 489 381,160**	**44 914 697,461**

2023R01716BCFA5

Assurances ZITOUNA TAKAFUL (S.A)

Actifs du Bilan Combiné arrêté au 31/12/2022 (exprimé en dinars)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs						
Actifs incorporels	-	444 605	444 605	-	491 163	491 163
Actifs corporels d'exploitation	-	1 260 675	1 260 675	-	575 296	575 296
Placements	168 328 525	44 141 551	212 470 076	134 870 450	32 572 250	167 442 700
Part des réassurances dans les provisions techniques	11 228 259	-	11 228 259	10 390 551	-	10 390 551
Créances	27 521 071	6 821 289	34 342 361	23 690 310	10 859 297	34 549 607
Autres éléments d'actif	13 737 613	988 521	14 726 134	12 336 372	877 150	13 213 522
Total de l'actif	220 815 469	53 656 641	274 472 110	181 287 683	45 375 157	226 662 840

Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêté au 31/12/2022 (exprimé en dinars)

	31/12/2022			31/12/2021		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des Adhérents						
Provisions D'équilibrage du fonds des Adhérents	1 173 974	-	1 173 974	365 553	-	365 553
Surplus ou déficit de l'exercice	1 087 957	-	1 087 957	2 308 421	-	2 308 421
Autres Actifs Nets	3 090 000		3 090 000	1 590 000		1 590 000
Total des Actifs Nets des Adhérents	5 351 932	-	5 351 932	4 263 974	-	4 263 974
Capital social ou fonds équivalent	-	25 000 000	25 000 000	-	25 000 000	25 000 000
Réserves	-	758 146	758 146	-	438 803	438 803
Autres Capitaux propres	-	13 876 075	13 876 075	-	9 343 794	9 343 794
Résultat reporté	-	1 256 107	1 256 107	-	816 139	816 139
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	-	40 890 329	40 890 329	-	35 598 736	35 598 736
Résultat de l'exercice	-	6 255 151	6 255 151	-	5 570 726	5 570 726
Total actifs nets et capitaux propres	5 351 932	47 145 480	52 497 411	4 263 974	41 169 463	45 433 437
Autres passifs financiers	-	731 184	731 184	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	3 400 000	1 100 000	4 500 000	1 800 000	900 000	2 700 000
Provisions techniques brutes	193 231 389	-	193 231 389	151 830 235	-	151 830 235
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	8 109 818	-	8 109 818	7 494 093	-	7 494 093
Autres dettes	9 850 897	3 974 559	13 825 455	15 899 381	2 672 776	18 572 156
Autres passifs	871 433	705 419	1 576 852	-	632 919	632 919
Total du passif	215 463 537	6 511 161	221 974 699	177 023 709	4 205 695	181 229 403
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif	220 815 469	53 656 641	274 472 110	181 287 683	45 375 157	226 662 840

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Familial (exprimé en dinars)

Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Opérations brutes 31/12/2022	Cessions 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
Primes	+	29 116 216	1 608 717	27 507 499	20 523 356
Produits de placements	+	6 144 542		6 144 542	4 255 836
Charge de sinistres		3 429 382	398 976	3 030 406	1 966 365
Variation des autres provisions techniques	-	28 002 418	132 348	27 870 070	17 515 248
Frais d'exploitation	-	1 999 862	740 702	1 259 161	2 897 234
Charges de Gestion de placements		1 304 872		1 304 872	1 912 740
Autres charges techniques	-	-161 745		-161 745	87 876
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Familial		685 969	-336 692	349 277	399 728

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Général (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Opérations brutes 31/12/2022	Cessions 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2022	Opérations nettes 31/12/2021
Primes acquises (-)	+	63 614 981	8 058 771	55 556 211	49 267 180
Produits de placements	+	5 042 164		5 042 164	4 238 664
Charge de sinistres		34 293 858	869 302	33 424 556	29 406 521
Variation des autres provisions techniques	-	-271		-271	-691 057
Frais d'exploitation		20 319 112	1 353 706	18 965 406	15 225 409
Charges de gestion des placements		1 895 211		1 895 211	2 297 062
Autres charges techniques	-	5 002 313		5 002 313	4 655 618
Impôt sur le résultat		572 479		572 479	703 597
Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Général		6 574 443	-5 835 763	738 680	1 908 693

L'état de Résultat de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

		31/12/2022	31/12/2021
Commission Wakala	+	18 364 300	16 717 741
Commission Moudharaba		2 428 360	1 403 490
Produits des placements	+	1 168 091	936 705
Charges de gestion des placements		149 568	307 869
Autres produits d'exploitation	+	681 496	185 229
Charges générales d'exploitation		15 423 797	12 738 513
Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur Immobilisation		480 817	580 901
Résultat d'exploitation avant Impôts		6 588 064	5 615 882
Impôt sur le résultat	-	298 963	36 342
Résultat d'exploitation après Impôts		6 289 101	5 579 539
Gains extraordinaires	+	257	24
Pertes extraordinaires	-	34 206	8 837
Résultat extraordinaire		-33 949	-8 813
Résultat net de l'exercice		6 255 151	5 570 726

Extrait du rapport des Co-commissaires aux comptes :

Ces états financiers font ressortir un total bilan combiné net de 274 472 110 Dinars et un résultat bénéficiaire combiné de l'exercice de 7 343 108 Dinars et une variation de trésorerie combiné positive de 2 449 386 Dinars. Les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ZITOUNA TAKAFUL au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Emna RACHIKO

ECC- MAZARS

Mohamed Hédi Kammoun

Taux des commissions Wakala et Moudharba 2023 :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie au 26/04/2023 a décidé de fixer les taux de rémunération au titre de l'exercice 2023 comme suit :

- Taux de commission Wakala : 25%

- Taux de commission Moudharba : 25%

La date d'effet d'application de ces taux est le 01/01/2023

2023R01717BCFA5